

Banque Populaire se mobilise pour accompagner ses clients touchés par les dégradations liées aux violences urbaines

Paris, le 3 juillet 2023

Banque Populaire, acteur majeur du financement de l'économie française, a mis en place un dispositif exceptionnel d'accompagnement des clients victimes de dégradations au cours des derniers jours. Ces mesures concernent tous les clients : particuliers, professionnels, notamment commerçants et artisans, et entreprises.

Les conseillers sont mobilisés auprès de leurs clients en proximité, dans le cadre d'un dispositif global défini pour répondre à cette situation exceptionnelle.

Dispositif simplifié et renforcé pour les clients assurés

- Rappel dans les 48 heures au plus tard des clients ayant déclaré un sinistre ;
- Rallongement du délai de déclaration de sinistres, porté à 30 jours calendaires ;
- Simplification de la déclaration en élargissant les preuves acceptées (témoignages, photos et autres justificatifs en l'absence de facture) ;
- Pour les clients professionnels : pas de franchise appliquée en cas de dommage aux biens ;
- Pour les clients particuliers en assurance automobile : pas de franchise applicable si le véhicule n'est pas réparable (véhicule incendié ou détruit) sous réserve que la garantie incendie ait été souscrite ;
- Les clients ayant déclaré un sinistre peuvent aussi bénéficier de l'assistance d'une cellule de soutien psychologique.

Une plateforme de contact avec un numéro vert gratuit est ouverte pour répondre aux demandes des clients :
Numéro vert Banque Populaire : 0 800 304 310

Dispositif individualisé pour tous les clients ayant subi un dommage lors des événements

- Crédit particulier : mise en place d'un prêt express mobilité au taux de 0% jusqu'à 10 000 € sur 3 à 5 ans (remplacement du véhicule incendié ou détruit) ;
- Crédit professionnel / entreprise : mise en place d'un prêt express « reprise d'activité » au taux de 0% jusqu'à 30 000 € sur 3 à 5 ans ;
- Crédit-bail : mise en place d'un crédit-bail express d'un montant allant jusqu'à 30 000 € sans frais de dossier et sans marge pour le crédit bailleur ;
- Remplacement en urgence des TPE (Terminaux de Paiement Electronique) détruits ;
- Facilité de caisse : avance de trésorerie en attente d'un remboursement d'assurance (ou d'une provision sur perte d'exploitation) ;
- Conseil et accompagnement personnalisés pour tenir compte de chaque situation individuelle.

Pierre-Laurent Berne / Directeur du développement Banque Populaire :

« Banque Populaire, banque des professionnels, première banque des PME, banque de la fonction publique, est totalement mobilisée pour soutenir ses clients durement touchés par les récents événements. Face à cette situation hors norme, les Banques Populaires ont mis en place immédiatement un dispositif d'urgence pour venir en aide à tous ses clients sinistrés. En tant que banquier et assureur de proximité, nous avons nous-mêmes été confrontés à plusieurs dégradations d'agences particulièrement choquantes pour nos collaborateurs qui y travaillent et s'engagent au quotidien auprès de nos clients. Nous sommes fiers, dans ces circonstances difficiles, de pouvoir mobiliser toutes nos équipes et nos expertises pour apporter dès aujourd'hui un appui concret à nos clients avec ce dispositif d'urgence. »